

En terminant je protesterai énergiquement contre la fusion de notre armée de l'air dans celle de l'Angleterre. Notre population ne voudrait pas d'une pareille condition. Elle exigera que nos aviateurs constituent des unités distinctes, qu'elles portent l'uniforme, les boutons et les insignes du Canada, et que nos militaires soient des unités vraiment canadiennes.

Je désire appeler l'attention sur une autre question urgente; les événements se succèdent avec une grande rapidité du jour au lendemain et dans nos engagements militaires nous risquons fort de prendre des décisions par ailleurs peu sages. Le Canada compte actuellement plusieurs milliers d'anciens combattants de la Grande Guerre, qui ont été démobilisés avec divers grades à des âges variant de 20 à 25 ans. Ils ont aujourd'hui 45 ans ou moins. Après la guerre, ils se sont mis au travail, se sont mariés et ont fondé des foyers. Depuis vingt ans ils ont fait preuve d'énergie, d'initiative et d'aptitude, et occupent aujourd'hui des positions importantes et responsables dans la finance, l'industrie, la vie sociale et économique de la nation. Dans la grande majorité des cas ces anciens militaires n'ont ni le temps ni les moyens de s'enrôler de nouveau, et n'ont fait aucun service militaire depuis la guerre. On me passera une allusion particulière. Je veux parler, à titre d'exemple, de M. David Sim, devenu commissaire de l'Accise, ancien simple soldat dans le premier bataillon d'infanterie canadienne et licencié comme tel en 1919, à l'âge d'environ 21 ans. Aujourd'hui David Sim est l'un des plus distingués fonctionnaires du Canada. Plusieurs de ceux dont je parle étaient lieutenants ou capitaines lors de leur licenciement, et après avoir rempli leurs devoirs de militaires avec distinction. Bien qu'ils n'aient pas fait partie de la milice depuis 1919, j'affirmerai cependant que leur expérience de la guerre et leurs succès dans la vie civile depuis la guerre leur donnent une valeur militaire précieuse pour le pays. Toutefois, les plans de mobilisation que l'on prépare aujourd'hui les laissent complètement de côté. On se passe totalement de leurs services. Ils constituent un atout très précieux du point de vue militaire, et nos projets militaires devraient en tenir compte. Je prie donc le Gouvernement de faire en sorte d'utiliser cet excellent apport militaire, qui risquerait autrement de se gaspiller. Si le Gouvernement négligeait de le faire, ce serait un scandale et un outrage.

Autre point de grave importance relative à nos troupes armées de l'heure, sur lequel je désire appeler l'attention: au commencement des hostilités, en 1914, le plus haut grade auquel nos militaires, tant de l'armée permanente que de l'armée non permanente,

pouvaient prétendre, était celui de colonel. Je ne connais que deux exceptions à cette règle. Les officiers des effectifs permanents en charge de districts portaient le titre de colonels et les officiers dirigeant les départements de l'administration militaire à Ottawa portaient aussi le même titre. Les officiers de l'armée non permanente commandant des brigades et certains autres pouvaient devenir colonels. C'est-à-dire que le rang de colonel était le plus élevé auquel pouvaient atteindre les officiers de l'armée permanente ou non permanente au commencement de la guerre de 1914.

Quand il s'est agi du commandement des brigades d'infanterie de la première division canadienne, sir Sam Hughes nomma les colonels Currie, Turner et Mercer, tous officiers de l'armée non permanente. A la fin de la guerre, Currie commandait les effectifs. La première et la seconde division étaient commandées par Macdonnel et Burstall, officiers de l'armée permanente, et la troisième et la quatrième division, par Lomas et Watson, officiers de l'armée non permanente.

Après la dernière guerre, lorsqu'il s'est agi de réorganiser les cadres, on a contracté l'habitude de décerner le grade de brigadier, qui équivaut à celui de brigadier-général, à tous les officiers de l'armée permanente commandant un district, et le grade de major-général aux officiers nommés à la direction d'une division, à Ottawa. C'est pourquoi notre armée permanente renferme aujourd'hui de cinq à sept majors-généraux et entre douze et quatorze brigadiers; mais aucun officier de la milice non-permanente ne détient un grade supérieur à celui de colonel.

Sauf ce que j'ai pu apprendre ici et là, j'ignore absolument quels sont les plans de mobilisation du Gouvernement, mais on me donne à entendre qu'il confiera les postes supérieurs de toute force expéditionnaire susceptible d'être mise sur pied à des officiers de l'armée permanente. Je m'oppose à cette politique. Rappelons-nous que l'armée permanente constitue un moyen de sélectionner les instructeurs; jusqu'à un certain point, un moyen de former un personnel d'état-major; une force auxiliaire à la police civile en temps de paix. D'autre part, la force non-permanente est notre armée proprement dite. En temps de paix, elle surpasse en nombre l'armée permanente dans une proportion d'au moins dix à un, et en temps de guerre dans une proportion de cinquante à un. Il est essentiel à la dignité et au moral de la force non permanente que ses officiers puissent compter sur les promotions qui donnent accès aux plus hauts grades de l'armée. N'oublions pas non plus que nos troupes non-permanentes renferment aujourd'hui tout comme en 1914, des officiers magnifiquement doués et

L'hon. M. GRIESBACH.